

Introduction :

Le présent règlement intérieur s'applique à toute activité effectuée au FabLab, dans le cadre de la MJC Étoile ou de la Fabrique des possibles. Ce règlement vise à exprimer les conditions d'usage des équipements et des locaux du FabLab. Il est rédigé dans l'esprit de la Charte des FabLabs.

En le lisant et en l'acceptant, vous pourrez utiliser les ressources disponibles dans le FabLab. Le règlement intérieur peut être mis à jour après concertation entre la FabManageuse, la Fabrique des possibles et la MJC Étoile.

Ce règlement à jour sera affiché dans les locaux du FabLab, celui-ci fera référence du règlement en cours.

1/ Fonctions et usagers :

1.1 But & engagements du FabLab

Le FabLab est un laboratoire de fabrication numérique, dont le but est de faire découvrir et vulgariser des techniques et des méthodes de fabrication.

Comme dans tout autre FabLab, sont valorisés ici le savoir-faire, le faire soi-même, et le faire ensemble. Le FabLab est donc aussi un lieu d'éducation populaire, de rencontre et d'échange.

Le FabLab s'engage à accueillir le grand-public et les membres lors de créneaux horaires dédiés, ainsi que d'organiser des ateliers et des animations thématiques en partenariat avec la Fabrique des possibles ou la MJC Étoile.

Le FabLab donne la possibilité de réaliser des projets personnels, associatifs, ou même professionnels. Pour cela, toute personne peut mettre à profit ses propres compétences, l'expérience des autres membres, ainsi que le matériel mis à disposition.

1.2 Respect des chartes des FabLab, de la Fabrique des possibles et du règlement intérieur de la MJC Étoile

En plus du présent règlement intérieur, l'utilisateur s'engage à lire et respecter la charte des FabLab, affichée sur place.

Le membre ou la structure adhérente s'engage également à respecter la charte de la Fabrique des possibles et le règlement intérieur de la MJC Étoile.



1.3 Définitions des termes employés dans le présent règlement

FabManageuse : employée de la MJC Étoile pour le FabLab ayant pour fonction :

- d'ouvrir et fermer le local du FabLab,
- d'accueillir les usagers,
- d'animer les ateliers et formations aux machines,
- de contrôler les autorisations d'accès aux machines et services proposés par le FabLab,
- de conseiller et d'accompagner les utilisateurs dans la réalisation de leur projet,
- d'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur,...) dans la limite d'habilitation de la FabManageuse,
- de gérer la maintenance des différentes machines.

Usager : toute personne physique utilisant les équipements du FabLab (membres, invités, animateurs, référents, extérieurs et visiteurs).

Membre : le membre est un adhérent individuel de la MJC Étoile ou de la Fabrique des possibles, à jour de sa cotisation à l'un des deux organismes.

Invité : l'invité est une personne extérieure sous la responsabilité d'un membre. Chaque membre est responsable de ses invités. Les invités peuvent accéder aux machines ou non dans la limite d'habilitation du membre auquel ils sont rattachés et sous sa tutelle. Au delà de deux invitations par membre, l'invité doit devenir membre.

Structure adhérente : c'est un établissement public ou privé (collectivité, association, entreprise...) adhérent à la Fabrique des possibles et/ou sous convention de partenariat.

Groupe : lorsque qu'un groupe vient au FabLab pour une activité spécifique, chaque personne de ce groupe est considérée comme un invité de la structure adhérente.

Animateur : encadrant désigné par une structure adhérente, il est responsable de son groupe inscrit pour une animation spécifique. L'animateur s'engage à assister la FabManageuse pendant le temps de l'atelier, veiller au comportement de son groupe, et en particulier au respect des règles de sécurité.

Référent : membre ou animateur préalablement formée et habilitée par la FabManageuse aux différents équipements, et qui s'engage à remplir les mêmes fonctions que cette dernière, dans le cadre d'activités spécifiques non-encadrées par celle-ci.

Extérieur : un usager extérieur est une personne physique non adhérente en période de découverte au même titre qu'un invité, et dont l'accès aux équipements est restreint et sous l'autorité directe de la FabManageuse.

2/ Conditions d'accès :

2.1 Accès libre

Le FabLab est ouvert en accès libre les samedis après-midis, de 13h30 à 16h30, aux adhérents de la Fabrique des possibles, dans la limite de la disponibilité des équipements.

Un abonnement devra être effectué auprès de la Fabrique des possibles au préalable. Être abonné vous donne ainsi accès à l'ensemble des outils, machines et postes de travail du Fablab, pendant les périodes d'ouverture et selon les disponibilités.

Pour permettre une certaine autonomie dans le FabLab, des formations seront proposées avant l'utilisation de certains outils et machines, afin d'éviter au maximum tout danger et de vous en faciliter l'usage.

2.2 Ateliers et animations

MJC Étoile :

Ateliers jeunes : les mercredis de 14h30 à 16h30, hors vacances.

Ateliers vacances : les mardis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, et les mercredis de 14h à 16h.

Activité hebdomadaire : les mardis de 17h30 à 19h30 et les samedis de 9h30 à 11h30, hors vacances.

Stage vacances : les samedis de 9h30 à 11h30.

Tarifs à voir directement avec la MJC Étoile.

Fabrique des possibles :

Les mercredis de 9h30 à 11h30

Les jeudis de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Pour un atelier auprès des membres d'une association, la ou les dates sont à organiser directement avec la Fabrique, en fonction des disponibilités.

Pour un projet personnel ou professionnel, sa faisabilité sera discutée avec la FabManageuse, puis le(s) créneau(x) réservé(s) auprès de la Fabrique des possibles.

Tarifs à voir directement avec la Fabrique des possibles.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Conditions D'accès Hebdomadaire			Réservé aux adhérents Fabrique 9h30 à 11h30	Réservé aux adhérents Fabrique 9h30 à 11h30		Atelier Hebdo MJC Étoile 9h30 à 11h30
		Réservé aux adhérents MJC Étoile 13h30 à 16h30	Atelier Jeunes MJC Étoile 14h30 à 16h30	Réservé aux adhérents Fabrique 13h30 à 16h30		Accès Libre Fabrique 13h30 à 16h30
		Atelier Hebdo MJC Étoile 17h30 à 19h30				

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Conditions D'accès		Atelier Vacances MJC Étoile 9h30 à 11h30	Réservé aux adhérents Fabrique 9h30 à 11h30	Réservé aux adhérents Fabrique 9h30 à 11h30		Stage Vacances MJC Étoile 9h30 à 11h30
Vacances		Atelier Vacances MJC Étoile 14h00 à 16h00	Atelier Vacances MJC Étoile 14h00 à 16h00	Réservé aux adhérents Fabrique 13h30 à 16h30		Accès Libre Fabrique 13h30 à 16h30

2.3 Tarifs

Fabrique des possibles :

Pour accéder au FabLab lors de l'accès libre en tant que membre, il faut être abonnés auprès de la Fabrique des possibles :

- Abonnement Journalier: 10€
- Abonnement Mensuel : 20€
- Abonnement Annuel : 100€ (tarif solidaire 70€)

L'accès au Fablab est gratuit pour les moins de 15 ans accompagnés par un membre majeur. Les 15-17 ans, adhérents, pourront accéder en autonomie avec autorisation parentale.

Pour les structures adhérentes les tarifs sont sur la base d'un devis.

MJC Étoile :

Les tarifs seront communiqués par la MJC Étoile.

2.4 Paiements et abonnements

Tout paiement est à régler directement auprès de la structure à laquelle le membre s'est inscrit, soit la MJC Étoile pour les activités qui la concernent, soit la Fabrique des possibles. Le FabLab n'acceptera aucun paiement sur place, de quelque nature que ce soit.

Les membres doivent vérifier à l'avance que leur abonnement est toujours valide et pouvoir présenter un justificatif de celui-ci à chaque séance lors de leur venue au FabLab. L'accès au FabLab pourra être refusé sans justificatif ou si celui-ci n'est pas à jour.

3/ Règles communes pour les usagers du FabLab :

3.1 Comportement

Le FabLab est un espace réel et virtuel, destiné à la découverte, la création, la rencontre et l'échange de savoirs.

Les membres, visiteurs et invités du FabLab, s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la charte des FabLabs.

La FabManageuse ne réalise pas les projets pour les membres. Elle les accompagne, à l'aide de conseils techniques et méthodologiques. Elle peut aussi orienter vers les ressources et les personnes capables de contribuer à la réalisation.

L'entraide et l'échange sont des valeurs fondamentales des FabLabs, le FabLab encourage donc de s'appuyer sur les autres disposant des savoirs et/ou du matériel nécessaire. En conséquence, chaque membre s'engage à aider dans la mesure de ses possibilités tout autre membre qui en ferait la demande.

De plus, en contrepartie de l'utilisation des ressources du FabLab, les membres s'engagent à partager leurs connaissances, en documentant tout ou partie de leur projet, afin d'en permettre la réalisation, l'amélioration et l'utilisation par d'autres membres.

Chacun a quelque chose à apprendre aux autres, dans un espace qui doit rester agréable et utilisable. Il est ainsi demandé de participer au rangement, à l'entretien du matériel, et à la sociabilité du lieu. De même, le nettoyage n'est pas l'apanage de la FabManageuse, mais est de la responsabilité de tous et toutes, et ce, à la fin de chaque activité.

3.2 Respect de la double activité ESCape & FabLab

Le FabLab partage les locaux avec le Centre Informatique ESCape, de la MJC Étoile.

ESCape est un lieu de formation à l'informatique et aux logiciels, et propose également un accompagnement à la réalisation de sites internet.

Ainsi, l'utilisateur s'engage à respecter la double activité des lieux, en limitant le niveau sonore (voix, cris, musique...), et en respectant l'espace défini pour le FabLab et les activités pour lesquelles il est présent. De plus, le membre s'engage à n'installer aucun logiciel sur les postes informatiques sans l'accord de la FabManageuse.

En cas de doute sur ce point, le membre peut s'adresser à la FabManageuse.

3.3 Établir un projet

Toute personne souhaitant utiliser l'outillage, les machines et les ressources du FabLab s'engage à avoir un projet de réalisation ou à se rattacher à un projet existant. Les capacités du membre et la nature de cet objet n'a que peu d'importance (dans les limites fixées par la loi).

Par contre, afin de pouvoir mettre en relation les ressources humaines et techniques propres au projet, le membre doit remplir une fiche avec les informations suivantes :

- Nom du projet
- Descriptif court et illustration
- Contact mail du membre
- Liens vers des ressources ou des références en ligne (blog, site internet, etc.)

Cette fiche pourra également servir de base à la documentation du projet, au fur et à mesure de sa réalisation jusqu'à sa finalisation, pour la mise en commun.

3.4 Habilitation : formation aux machines & validation

Le membre ne peut utiliser une machine en autonomie que s'il y est habilité.

Pour cela, il doit avoir suivi une formation dédiée, encadrée par la FabManageuse, qui validera ou non l'habilitation.

Si le membre a déjà une expérience quelconque avec une ou plusieurs machines, ses connaissances feront tout de même l'objet d'une validation et d'un rappel des consignes de sécurité par la FabManageuse, avant qu'il soit habilité.

Enfin, toute habilitation pourra être retirée, temporairement ou définitivement, si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.

4/ Sécurité et utilisation du matériel :

4.1 Responsabilités

Le FabLab étant un lieu public, les usagers sont responsables de leurs affaires personnelles. Le FabLab, la MJC Étoile ou la Fabrique des possibles ne répondront pas des vols et détériorations des effets personnels. Tout équipement ou matériel personnel d'un membre est également sous la responsabilité de celui-ci, que ce soit en cas de vols, détériorations, mais aussi en cas d'accident.

En cas de détérioration volontaire ou de négligence des locaux, du mobilier ou du matériel du FabLab, la responsabilité de l'auteur des dégâts sera recherchée. Les réparations et/ou remplacement seront à sa charge.

Seules les matières premières fournies par le FabLab ou autorisées par la FabManageuse peuvent être utilisées avec les équipements du FabLab.

L'adhérent devra respecter les différentes réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.

4.2 Accès aux machines

L'usage des machines est interdit sauf :

- Autorisation explicite de la FabManageuse, que ce soit lors de l'accès libre ou d'ateliers spécifiques.
- Aux personnes habilitées, référents ou membres, ayant déjà été formées aux machines et validées par la FabManageuse.
- Sur réservation de certaines machines

Les éventuelles files d'attente pour utiliser une machine sont gérées par la FabManageuse.

Le membre s'engage à respecter les consignes de sécurité données par la FabManageuse ou affichées dans le FabLab, pour toutes les machines. Dans le cas contraire, des sanctions pourront être appliquées immédiatement.

Toute anomalie perçue en début ou en cours d'usage de la machine doit être signalée immédiatement à la FabManageuse afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires. Suivant la gravité du problème, le matériel peut être rendu indisponible temporairement.

4.3 Accidents corporels

En cas d'accident corporel léger, la personne doit être soignée à l'aide de la trousse de premiers soins. Cette trousse doit être obligatoirement disponible avant de démarrer toute séance du FabLab.

Si l'accident concerne un mineur, les parents ou tuteurs légaux doivent immédiatement être prévenus.

En cas d'accident corporel grave, les personnes titulaires d'un brevet de secourisme doivent intervenir en priorité. Les services d'urgences doivent être contactés immédiatement et les parents ou tuteurs légaux prévenus dans les plus brefs délais.

5/ Règles générales et sanctions :

5.1 Règles générales

Toute activité illicite telle que définie par la loi française sont strictement interdites.

Les ressources du FabLab ne peuvent être utilisées pour des activités illégales.

Conformément à la législation, il est interdit de fumer, de vapoter, ou de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux et les différentes salles mises à disposition.

Le code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. En cas d'infraction à la règle, le FabLab, par l'intermédiaire de la MJC Étoile ou de la Fabrique des possibles, se réserve le droit de poursuites contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

5.2 Sanctions

Tout manquement au respect du présent règlement intérieur pourra faire l'objet de sanctions immédiates, allant du rappel à l'ordre à l'exclusion définitive. La ou les sanctions seront attribuées en fonction de la gravité des infractions, ainsi que de la fréquence de celles-ci, en suivant l'échelle des sanctions suivante :

- 1 - Rappel à l'ordre général
- 2 - Avertissement individuel
- 3 - Isolement du groupe (5 mn)
- 4 - Écarté du reste de l'animation
- 5 - Exclusion de la prochaine séance
- 6 - Exclusion partielle sans remboursement (temps à définir par les encadrants)
- 7 - Exclusion définitive sans remboursement

Après rappel, si la gravité de l'infraction est trop importante, notamment en terme de sécurité pour les personnes présentes ou le lieu, une exclusion d'échelons 4 à 7 pourra être décidée sans même prendre en considération les échelons de sanctions intermédiaires (2 à 3).